

Une psychiatre condamnée pour homicide involontaire

Dernière mise à jour : 06-02-2013

Si le Dr Canarelli se trouve dans le box des accusés, c'est parce qu'un des patients qu'elle suivait à l'hôpital Édouard-Toulouse a assassiné, le 9 mars 2004, Germain Trabuc, compagnon de sa grand-mère. Joël Gaillard avait été décrit depuis 2000, par au moins huit spécialistes, comme un schizophrène à tendance paranoïde, particulièrement dangereux. Or, le Dr Canarelli n'a jamais confirmé ce diagnostic. Mardi encore, elle refuse de prononcer le mot «schizophrénie».

Le tribunal se penche en effet sur sa responsabilité dans la mort d'un octogénaire par un homme schizophrène qu'elle avait laissé sortir pendant quelques jours. Si elle admet avoir eu quelques difficultés à cerner la personnalité de ce malade, la psychiatre conteste toutefois toute négligence.

De son côté, la juge d'instruction Annaïck Le Goff a pointé dans son ordonnance "des fautes multiples et caractérisées" de la psychiatre ayant "contribué au passage à l'acte violent de Joël Gaillard". Il lui est notamment reproché de s'être obstinée "dans ses certificats successifs, à noter l'absence de toute pathologie mentale", "en dépit des conclusions" concordantes de ses confrères.

Ce qui l'a "conduite à ne pas soumettre son malade à un traitement approprié" et à lui accorder fin 2003 une sortie à l'essai de longue durée. Pourtant, a rappelé le président, Joël Gaillard avait commis plusieurs agressions, dont une tentative d'assassinat, et sa famille elle-même avait fait part de son inquiétude.

Le rapport du professeur Archambault, expert mandaté par la justice, l'accable. La praticienne marseillaise aurait trop ignoré "le principe de collégialité". Ne fut-elle pas la seule, contre l'avis d'une dizaine de confrères, à refuser de porter un diagnostic sur Joël Gaillard ? Pas question de considérer son patient, suivi depuis 2002, comme un "dangereux schizophrène". Sa vie se résume pourtant à une série d'hospitalisations d'office en raison de violents incidents. Des agressions, un incendie volontaire, une première tentative d'assassinat... "N'était-ce pas suffisant pour vous alarmer ?" lui demande le président Fabrice Castoldi. "C'est facile à dire, après coup. Au sein du service, le malade se montrait toujours calme et coopératif". Oui, mais une fois dehors, au gré des "sorties à l'essai", que de dégâts ! Assez, sans doute, pour justifier un placement dans une unité spécialisée (UMD) ou l'injection d'antipsychotiques plus puissants - dits "à effet retard" … Sauf que Gaillard n'adhérait à aucune de ces deux solutions, ayant horreur de l'enfermement et des piqûres. "Lui imposer des contraintes supplémentaires aurait risqué de briser sa confiance", explique la prévenue. La décision du tribunal a été mise en délibéré au 18 décembre.

Le jugement rendu, le 18 décembre, par le tribunal correctionnel de Marseille mérite que l'on s'y arrête. Dans cette affaire, un meurtrier, Joël Gaillard, avait été considéré comme pénalement irresponsable de l'assassinat qu'il avait commis en 2004. En réaction au non-lieu prononcé, logiquement, par les juges, le fils de la victime a porté plainte. Et la psychiatre, Danièle Canarelli, médecin du futur assassin, vient d'être déclarée coupable d'homicide involontaire et condamnée à un an de prison avec sursis.

http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/12/19/la-psychiatre-et-l-assassin-un-jugement-courageux_1808228_3232.html

Bipolaire-info s'est étonné de l'aveuglement de cette psychiatre et a fait quelques recherches. Et oh surprise (non, pas si surprenant) la psychiatre semble bien imprégnée par la psychanalyse comme en témoigne un texte d'elle trouvé sur internet...

Voilà le lien vers le texte en question, trouvé sur Internet :

www.balat.fr/IMG/doc/Musso_AMPI_10.doc

Extraits:

"Que colmate Saba en enfermant ses objets dans son sac où nul ne peut les toucher ?

(...)

J'aimerais aussi évoquer :

- le sac que l'on pourrait voler, violer à la lettre près, sac évoquant ce qu'a pu être le traumatisme des violences sexuelles qui lui ont été infligées dans l'enfance.

Violences qu'elle a d'ailleurs pu, au moment du procès de ses parents, laisser constater sans broncher par l'expert gynécologue, mais dont elle n'a livré aucuns mots à l'expert psychiatre.

- le sac que je représente et où elle finira par déposer des morceaux désarticulés de son histoire. Des hallucinations visuelles et auditives de personnes toujours absentes, membres de sa famille morts ou encore vivants, copains des parents ou de l'enfance, soignants ayant quitté le pavillon, se retrouvant là, seuls ou à plusieurs dans mon bureau. Hallucinations qu'elle viendra me faire partager, partage qui permettra que quelque chose sorte d'elle et qui introduira une tiercité.

S'appuyant sur le transfert, elle convoquera les voix et en élaborera quelque chose. Passage possible vers

l'association sur des souvenirs d'enfance. (...) Ce sac-placard qui s'emboîte dans le sac-chambre où tous les sacs plastiques contenant des poupées sont enfermés.

Poupée comme elle, autrefois enfermée dans le placard par sa mère, mère-placard, mère-sac, enfant enfermée dans le placard et errant dans les couloirs du pavillon, son sac agrippé à la main, enfant de 33 ans semblant non-né. "

(...)

Commentaire de Bipolaire-info

Voilà donc une patiente, Saba, qui présente des hallucinations et une psychiatre (?) qui essaie de donner un sens à sa conduite, qui la laisse dans son marasme, dans sa douleur, dans sa maladie, utilisant les vieilles recettes psychanalytiques, alors qu'un peu de chimie pourrait aider la pauvre Saba et son cerveau à la chimie perturbée à aller mieux.

Elle semble avoir fait de même avec cet autre patient, Joël Gaillard, qui a fini par tuer, après une première tentative. Elle ne lui a pas donné les neuroleptiques dont il avait besoin, arguant qu'il n'aimait pas les piqûres et que lui en faire quand même aurait détruit la relation de confiance entre elle et lui. Depuis quand l'intérêt de la psychiatre passe-t-il avant celui du patient ? Lui aussi, elle l'a laissé dans son marasme, dans ses délires paranoïaques, enfermé dans sa maladie, sans soins adéquats.

Le 6 février 2013